

Exemple de formulaire, non destiné à être rempli hors ligne.

Cliquez sur <https://appels-a-projets-3f.plateformecandidature.com> pour soumettre votre demande.

# Immobilière 3F

## Groupe ActionLogement

# Faites bouger votre quartier

**Vous avez un projet qui mobilise positivement les locataires de votre résidence ? Nous vous accompagnons pour passer de l'idée au projet, et nous y apportons une aide financière.**

### Quel type de projet ?

Les projets soutenus devront porter sur l'un des thèmes retenus pour cette 8e édition :

- le renforcement du lien social au sein de la résidence et le bien-vivre ensemble
- le développement durable
- l'inclusion numérique
- l'accès à la culture et au sport.

Le jury appréciera particulièrement la manière dont votre projet mobilise les locataires 3F.

### Ces projets devront impérativement :

- mobiliser majoritairement les locataires d'Immobilière 3F et de 3F Seine-et-Marne,
- se dérouler dans ou à proximité de la résidence,
- impliquer un nombre conséquent de locataires,
- se dérouler entre le 1er janvier 2025 et le 12 décembre 2025,
- être réalistes et garantir une faisabilité pratique.

### Les actions suivantes seront particulièrement appréciées.

- Créer des moments de convivialité entre résident·es, les aider à renouer des liens et à répondre à leurs besoins;
- Rendre le numérique accessible au plus grand nombre afin de permettre un meilleur accès aux droits et de faciliter les démarches administratives;
- Accompagner la prise en main des outils numériques et sensibiliser à leur bon usage (aide, prévention);
- Permettre de participer à l'embellissement des espaces collectifs;
- Animer des jardins partagés.
- Valoriser le patrimoine immobilier des résidences;
- Impliquer les locataires dans la vie de leur quartier;
- Sensibiliser à la réduction des déchets.
- Favoriser le réemploi et la réparation des objets;
- Permettre l'accès de tous et toutes à la culture et au sport.

## Qui peut répondre ?

Cet appel à projets a vocation à soutenir des projets innovants, proposés par des locataires, groupes de locataires et/ou des associations.

## Comment les projets sont sélectionnés ?

Aucune date limite de dépôt : vous pouvez déposer votre dossier tout au long de l'année pour un projet qui devra se dérouler au cours de l'année 2025.

Le comité de sélection se réserve la possibilité d'auditionner les porteurs et porteuses de projets.

## Si leur projet est sélectionné, ils ou elles bénéficieront :

- d'un accompagnement au montage du projet
- d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

## Pour plus d'informations :

**[faitesbougevotrequartier@groupe3f.fr](mailto:faitesbougevotrequartier@groupe3f.fr)**



Nom de votre candidature

VILLE

Nature du porteur de projet

- Locataire
- Association
- Amicale de locataires
- Collectif de locataires

NOM DU PORTEUR DE PROJET

PRENOM DU PORTEUR DE PROJET

ADRESSE

Mentionner l'adresse de l'association ou l'amicale dans le cas où elle porte le projet.



Où doit se dérouler l'action ?

NOM DU QUARTIER

Objectifs du projet

Quels résultats souhaitez-vous atteindre ?

Description de l'action

Public bénéficiaire et modalités d'implication des locataires 3F

Partenaires du projet

Quelles sont les principales étapes de votre projet ?

Quelle est la date ou la période de réalisation du projet ?

Quelle est la durée du projet ?

Remarques particulières (facultatif)

Budget prévisionnel du projet

Postes de dépenses précis (quels achats, quelles dépenses...)	Montant des dépenses	Les recettes envisagées (subventions, auto-financement...)	Montant des recettes
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Précisez impérativement chaque poste de dépense. Précisez les recettes obtenues ou demandées (subvention, auto-financement...)

Quel est le montant de la subvention souhaitée ?

ATTENTION: LE MONTANT DE LA SUBVENTION SOUHAITEE NE PEUT ETRE SUPERIEUR AU TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES. Le montant de la subvention accordée par Immobilière 3F ne pourra être supérieur à 1500 € par projet. Le comité de sélection se réserve le droit d'arbitrer sur le montant demandé au regard du dossier. Toute demande ne respectant pas ces conditions pourra être considérée inconforme.

Chèque à libeller à l'ordre de :

Chèque à envoyer au nom et à l'adresse suivante :

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts et j'ai bien pris connaissance et accepte le règlement de l'appel à projet

J'accepte que mes données à caractère personnel soient utilisées dans le cadre cet appel à projet

J'accepte que mes données à caractère personnel soient utilisées pour être informé des prochains appel à projets du Groupe 3F